



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 11 00 2

OBJET :

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig,

Etaient excusées : Mmes Martine Abellan, Mmes Marie-Fleur Alquier et Kareen Woignier,

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant qu'à l'issue de chaque séance du Conseil Municipal, un procès-verbal doit être rédigé et arrêté dans les conditions fixées par l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le procès-verbal est signé par le Maire et le ou les secrétaires de séance,

Considérant que dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public,

**Le conseil municipal,
ouï l'exposé du maire,
après en avoir délibéré,**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2025 annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 26

Pour : 26

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingeard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Elodie LORETZ

Le Maire,

Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251112-202511002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025

Publication : 13/11/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE